

MAIRIE
DE
MONTREUIL-JUIGNÉ

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 186/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et L 2131-3,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
Vu la demande formulée par Monsieur Le Maire,
Considérant le caractère dangereux des manœuvres de véhicules de livraison rue Georges BRASSENS pour la circulation des piétons.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer les horaires de circulation des véhicules de livraison rue Georges Brassens afin de préserver la sécurité des écoliers de l'école Henri DAVID.

ARRETE

ARTICLE I - L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules de plus de 7.5 tonnes seront interdits rue Georges BRASSENS du **lundi au vendredi de 08h00 à 09h00 et de 16h00 à 17h00.**

ARTICLE II - La mise en place de la signalisation réglementaire (panneau B19 et panonceau M6f) sera effectuée par les services techniques de la ville de MONTREUIL-JUIGNE aux deux entrées de la rue Georges BRASSENS.

ARTICLE III - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE IV - Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE V - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE, Service des Pompiers, Mesdames et Messieurs les commerçants du centre commercial de la Musardière, Directrice Générale des services, Service communication, Services Techniques, Service Police Pluricommunale.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE

Le 18/12/2023



Benoit COCHET